



PRÉFET DE SAÔNE- ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 31 juillet 2026

Objet : Classement des paysages du massif d'Uchon et ses chaos légendaires

Le décret du 27 juillet 2026 (publié au JO du 29 juillet 2026) a procédé au classement du massif d'Uchon et ses chaos légendaires sur les communes d'Uchon, de La Tagnière et de Saint-Symphorien-de-Marmagne. Il conclut plus de 7 années de procédures et concertations menées par l'inspection des sites de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Ce classement, au titre du code de l'environnement, porte sur un périmètre de 622 ha. Il concerne pour l'essentiel la commune d'Uchon, avec une extension au sud sur la commune de la Tagnière et en partie est, sur la commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Ce périmètre englobe les 3 sites classés pré-existants des Rochers du Carnaval d'Uchon, de l'Eglise, l'oratoire et les ruines du château d'Uchon ainsi que celui de Roche la Pierre qui croûle à la Tagnière.

La création de ce site classé est fondée sur la reconnaissance des caractéristiques pittoresques et légendaires indissociables au site :

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71

- Un site pittoresque :

Baptisé « Perle du Morvan » du fait des panoramas exceptionnels sur les monts voisins, le massif d'Uchon répond au critère pittoresque de classement grâce à ses panoramas, sa forêt et ses chaos granitiques.

Le peintre Louis Charlot (1878-1951) est le premier peintre à avoir représenté et mis en valeur Uchon. Les habitants et les visiteurs sont très attachés à ce paysage forestier et granitique, avec les chaos aux dimensions et aux formes très particulières, sur les lieu-dit : le Mont Julien et la griffe du Diable, la Ravière, la Pierre qui Croûle, le Carnaval, la Pierre à Cran...

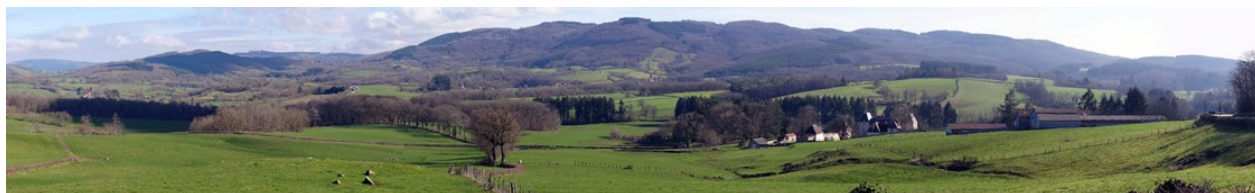
- Un site légendaire :

L'étude ethnologique confiée à la maison du patrimoine oral de Bourgogne montre que les légendes recueillies à Uchon traduisent en langage imagé, la spécificité, l'unicité du territoire.

Elles nourrissent une dimension mystérieuse avec des histoires de brigands, de diable, de justice, de celtes... Les légendes racontent aussi de manière cachée ou protégée, les éléments ancestraux et fondamentaux qui ont marqué Uchon et structurent le fonctionnement du territoire.

Le classement de ce site permet de protéger et mettre en valeur les chaos rocheux, préserver et valoriser le patrimoine paysager forestier, tout en maintenant les points de vue et en soignant les aménagements d'accueil du public. Il permet également la valorisation du village d'Uchon.

L'État aura donc un regard sur les travaux et aménagements prévus dans ce site principalement forestier sans pour autant en impacter la gestion courante. L'exploitation forestière reste donc possible, avec ou sans plan simple de gestion, sous réserve du maintien du couvert forestier et des boisements de feuillus, de l'évolution des futaies résineuses vers des peuplements mixtes et irréguliers et de la préservation des chaos, des vues et des milieux écologiquement sensibles. Ces orientations concourent à la résilience des milieux forestiers face au changement climatique.



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71



Pôle communication

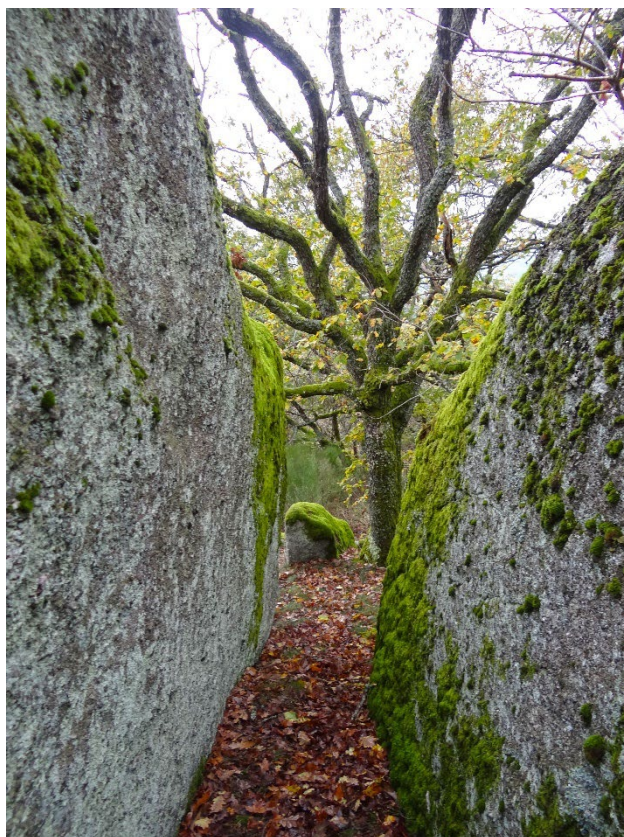
Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71



Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71



Crédits photos : DREAL BFC

Pôle communication

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Mél : communication.drealbfc@developpement-durable.gouv.fr
5 voie Gisèle Halimi BP 31269
25005 BESANCON cedex

 @Prefet71

 @Prefet71